

Temporaire de 25 ans, R & T – Description du régime

Privilégié – de 250 000 \$ à 5 000 000 \$ Non privilégié – de 50 000 \$ à 249 999 \$

La temporaire de 25 ans R & T est un régime garanti sans participation, renouvelable et transformable. Les primes sont garanties et restent uniformes pendant vingt-cinq ans. La police peut être renouvelée (sans preuve d'assurabilité) pour des périodes subséquentes de 25 ans. Ce régime est renouvelable jusqu'à 85 ans et transformable avant 65 ans.

ÂGES À L'ÉTABLISSEMENT

De 18 à 60 ans (au plus proche anniversaire)

MONTANTS À L'ÉTABLISSEMENT

Privilégié

Régime de base – 250 000 \$ à 5 000 000 \$

Non privilégié

Régime de base – 50 000 \$ à 249 999 \$

FACTEURS MODAUX

Semestriels = 0,52

PPA = 0,09

DROITS DE POLICE ANNUELS

Privilégié – 80 \$

Non privilégié – 65 \$

ASSURANCE CONJOINTE

La Temporaire de 25 ans est offerte sous forme d'assurance conjointe payable au premier décès. La somme des deux primes escomptées de 5 % est utilisée pour calculer les primes.

TARIFICATION PRIVILÉGIÉE

Suite à une première classification établie en fonction du sexe des proposants et de leur utilisation du tabac, les proposants qui présentent les risques les moins élevés, suivant leur état de santé et mode de vie, paient des primes privilégiées (moins élevées).

Les proposants qui comportent le moins de risques sont admissibles à la catégorie de tarification la plus avantageuse et aux primes les plus basses.

Les non fumeurs sont classés dans une des six (6) catégories de tarification différentes. Les fumeurs sont classés dans une des deux principales catégories : consommation de tout produit contenant du tabac ou de la nicotine OU pipe ou cigares seulement. Ces deux catégories de fumeur peuvent être réparties selon des taux privilégiés ou ordinaires.

Notre système de tarification automatisé classe vos clients en fonction de divers critères tels que la corpulence, la tension artérielle, le taux de cholestérol, les antécédents familiaux, le dossier d'automobiliste, les antécédents médicaux, etc.

Étant donné que certains de ces critères reposent sur des résultats de tests, il faut faire attention en estimant la valeur des primes, étant donné que la classification des proposants dans la catégorie applicable ne peut être déterminée que lorsque toutes les preuves ont été soumises et examinées

GARANTIE DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Offerte aux proposants de 18 à 60 ans. Les primes sont garanties uniformes et la garantie expire au 70^e anniversaire de l'assuré.

EXONÉRATION DES PRIMES

Les taux pour hommes et femmes sont respectivement 10 % et 15 % inférieurs aux taux de base. Âges à l'établissement, 18 à 55 ans, expire au 65^e anniversaire de l'assuré(e).

AVENANT D'ASSURANCE TEMPORAIRE D'ENFANT

Âges à l'établissement de 0 à 16 ans. La garantie expire à l'âge de 25 ans, au 65^e anniversaire de la personne assurée, ou à la fin de la période de paiement des primes du régime de base, selon la première éventualité.

Foresters, compagnie d'assurance vie

1660 ave. Tech, bureau 3, Mississauga, ON L4W 5S8
(905) 219-8000 1 800 267 8777 Téléc. : (905) 219-8121
www.foresters.com